

## Protection des renseignements personnels

À partir du 22 septembre 2022, la loi 25 concernant la protection des renseignements personnels entre en vigueur graduellement, et ce, sur une période de 3 ans. Cette loi touche notamment les normes de pratiques des professionnels de la santé, dont font partie les psychologues, neuropsychologues, psychoéducateurs, travailleurs sociaux, sexologues, orthophonistes, etc. Comme psychologue et travailleuse autonome, **Dre Martine Verreault, psychologue** a les responsabilités suivantes au sein de la clinique Jeunes ÊTRE Clinique de psychologie :

- Appliquer la Loi sur la protection des renseignements personnels
- Répondre aux demandes relatives aux renseignements personnels (ex. accès, rectification, cession de diffusion, etc.)
- Mettre en place des règles de gouvernance relatives aux renseignements personnels
- Tenir des registres de communication des renseignements personnels
- Aviser la Commission d'accès à l'information de tout incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels
- Tenir un registre des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels

D'autres mesures seront aussi à mettre en place d'ici 2024 : de plus amples informations suivront.

**Dre Martine Verreault, M.Ps., Ph.D., psychologue**

**Responsable de la protection des renseignements personnels pour la clinique Jeunes ÊTRE  
Clinique de psychologie**

514-MON ETRE (514-666-3873)

[mverreault@psychologuefamille.ca](mailto:mverreault@psychologuefamille.ca)

